



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

RAPPORT DE GESTION

(73^e année des services télégraphique et téléphonique, 35^e année du service des radiocommunications)

1941

Organisation et personnel.

Comme l'année précédente, les événements politiques ont entraîné en 1941 la mobilisation, pour des périodes de durée variable, de quelques-uns de nos agents. Malgré ces absences et les retards parfois considérables des correspondances échangées par poste, le fonctionnement de notre Bureau a pu être maintenu normalement. L'échange de nos télégrammes de service a été très actif.

L'organisation du Bureau n'a subi aucun changement.

Aucune mutation n'a été effectuée dans notre personnel titularisé.

Au cours de 1941 nous avons été à même de réduire l'effectif de nos agents, par le licenciement d'une aide temporaire.

Le personnel permanent et temporaire du Bureau comportait l'effectif suivant à fin 1941:

Services télégraphique et téléphonique	Service des radiocommunications	Personnel occupé par les deux divisions
1 vice-directeur	1 vice-directeur	1 secrétaire-adjoint
1 secrétaire	2 secrétaires	1 commis de 2 ^e classe
2 secrétaires-adjoins	2 chefs de chancellerie	2 aides de 1 ^{re} classe
1 traducteur	1 ingénieur de 1 ^{re} classe	1 aide de 2 ^e classe
1 chef de chancellerie	1 juriste	1 concierge
1 commis de 2 ^e classe	2 commis de 1 ^{re} classe	
1 aide de 2 ^e classe	3 commis de 2 ^e classe	
1 aide temporaire	3 aides de 1 ^{re} classe	
	1 auxiliaire	
	1 aide temporaire	

En ce qui concerne les traitements, la réduction de 7 % signalée dans nos rapports de gestion antérieurs a été abaissée, par décision de la haute autorité de surveillance, à 4 % en 1941, en raison de l'augmentation du coût de la vie. En outre, la pension accordée à nos trois fonctionnaires retraités a continué à subir une réduction, abaissée également de 7 à 4 %.

Les tableaux ci-après indiquent les pays signataires des actes de l'Union ou qui ont adhéré à ces actes et, le cas échéant, dans quelle classe ils cotisent pour l'une ou l'autre division du Bureau et dans quelles conditions ils se sont engagés à appliquer les actes.

1^o Convention de Madrid, 1932.

Pays	Classe de contribution		Convention		Pays	Classe de contribution		Convention	
	Services télégraphique et téléphonique	Service des radiocommunications	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration ¹⁾		Services télégraphique et téléphonique	Service des radiocommunications	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration ¹⁾
1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Afghanistan	VI	—	A	3. X. 1935	Estonie †)	V ¹⁴⁾	V ¹⁴⁾	A †)	19. I. 1935 †)
Union de l'Afrique du Sud	I	I	S	30. V. 1935 ²⁾	Etats-Unis d'Amérique	—	15)	S	13. VI. 1934 ¹⁵⁾
Albanie	V	—	A	6. V. 1935	Empire d'Ethiopie	27)	27)	S	14. XI. 1934
Allemagne	I	I	S	29. VI. 1934	Finlande	IV	IV	S	30. XII. 1933
Protectorat de Bohême et de Moravie	—	—	29)	7. IX. 1939	France	I	I	S	5. V. 1938
Républ. Argentine ³⁾	I	I	S		Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	I	I	S	29. V. 1935
Fédération Australienne	I	I	S	20. III. 1934 ⁴⁾	Terre-Neuve			20)	23. VIII. 1935
Autriche ⁵⁾	— ⁶⁾	— ⁶⁾	S ⁶⁾	23. III. 1934 ⁶⁾	Aden			20)	15. IX. 1937
Belgique	III	III	S	2. XII. 1933	Bahama			20)	23. VIII. 1935
Birmanie	VI	VI	A	15. IX. 1937	Barbade			20)	23. VIII. 1935
Bolivie	VI	VI	S		Basutoland			20)	23. VIII. 1935
Brésil	I	I	S	21. I. 1938	Protectorat du Bechuanaland			20)	23. VIII. 1935
Bulgarie	V	V	A	13. XII. 1933	Bermudes			20)	23. VIII. 1935
Canada	—	I	S	6. III. 1934	Guyane britannique			20)	23. VIII. 1935
Chili	IV	III	S		Honduras britannique			20)	23. VIII. 1935
Chine	III	III	S	5. VI. 1935 ⁷⁾	Protectorat des îles britanniques de Salomon			20)	23. VIII. 1935
Etat de la Cité du Vatican	VI	VI	S	27. XII. 1933	Ceylan			20)	23. VIII. 1935
République de Colombie	V	VI	S	7. XI. 1934	Chypre			20)	23. VIII. 1935
Colonies espagnoles	VI	VI ⁸⁾	A	27. VI. 1934	Iles et dépendances de Falkland			20)	23. VIII. 1935
Colonies françaises, protectorats et territoires sous mandat français		9)	S		Fidji			20)	23. VIII. 1935
Côte française des Somalis	VI				Gambie (colonie et protectorat)			20)	23. VIII. 1935
Guyane française	VI				Gibraltar			20)	23. VIII. 1935
Indochine française	IV				Colonie des îles Gilbert et Ellice			20)	23. VIII. 1935
Madagascar	V				Côte de l'Or (colonie, Achanti, territoires du Nord, Togo sous mandat britannique)			20)	23. VIII. 1935
Nouvelle-Calédonie	VI				Hongkong			20)	23. VIII. 1935
Sénégal	V				Jamaïque (y compris les îles Turques et Caïques et les îles Caymans)			20)	23. VIII. 1935
Colonies portugaises	9)	9)	S		Kenya (colonie et protectorat)			20)	23. VIII. 1935
Confédération suisse	IV	V	S	1. VIII. 1934					
Congo belge	VI	VI	S	2. XII. 1933 ¹⁰⁾					
Costa-Rica	VI	VI	S						
Cuba	—	III	S	13. IV. 1938					
Curaçao et Surinam	11)	11)	S	23. XII. 1933					
Cyrénaïque	27)	27)	S	26. XII. 1933					
Danemark	IV	IV	S	6. II. 1934					
Ville lib. de Danzig ¹²⁾	— ¹²⁾	— ¹²⁾	S ¹²⁾	22. VIII. 1938 ¹²⁾					
République Dominicaine	VI	V	S	6. XII. 1935					
Egypte	IV	IV	S	11. I. 1934					
République de El Salvador	VI	VI	S						
Equateur	VI	V	S						
Erythrée	27)	27)	S	26. XII. 1933					
Espagne	II	II	S	27. VI. 1934					

¹⁾ D'après une communication de l'Administration allemande, l'Autriche, par suite de son rattachement au Reich (13 mars 1938), n'est plus membre de l'Union internationale des télécommunications.

²⁾ D'après une communication, datée du 25 septembre 1939, de l'Administration allemande, la Ville libre de Danzig, par suite de son rattachement au Reich, n'est plus membre de l'Union internationale des télécommunications.

³⁾ Comme suite à l'entrée de la République Soviétique Socialiste d'Estonie dans l'U. R. S. S., l'administration de ce dernier pays a, le 30 novembre 1940, notifié au Bureau de l'Union que, les républiques alliées formant l'U. R. S. S. n'étant pas séparément membres de l'Union internationale des télécommunications, l'Estonie cessait d'être membre de cette union à partir du 6 août 1940, date de son entrée dans l'U. R. S. S.

Pays	Classe de contribution		Convention		Pays	Classe de contribution		Convention	
	Services télégraphiques et téléphoniques	Services des radiocommunications	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration ¹⁾		Services télégraphiques et téléphoniques	Services des radiocommunications	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration ¹⁾
1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Iles sous le Vent (Antigua, Dominique, Montserrat, S. Christophe-Nieves, les Iles Vierges) ...			20)	23. VIII. 1935	Iles du Vent (Grenade, S. Lucie et S. Vincent) .			20)	23. VIII. 1935
Malaya, à savoir: Straits Settlements et Etats malais fédérés de Perak, Selangor, Negri-Sembilan et Pahang (comprenant l'Union postale de Malaya) et les Etats malais non fédérés, à savoir: Johore, Kedah (avec les services télégraphiques de Perlis), Kelantan, Trengganu, Brunei ..			20)	23. VIII. 1935	Protectorat de Zanzibar			20)	23. VIII. 1935
Malte			20)	23. VIII. 1935	Grèce	IV	V	S	
Maurice			20)	23. VIII. 1935	Guatemala	VI	VI	S	
Nigeria (colonie, protectorat, Cameroun sous mandat britannique)			20)	23. VIII. 1935	République d'Haïti	VI	VI	A	3. VIII. 1935
Etat du Bornéo du Nord			20)	23. VIII. 1935	République de Honduras	— ¹⁶⁾	VI	S	
Rhodesia du Nord			20)	23. VIII. 1935	Hongrie	IV	IV	S	10. VI. 1935
Protectorat du Nyasaland			20)	23. VIII. 1935	Iles italiennes de l'Egée	VI	VI	S	26. XII. 1933
Palestine			20)	23. VIII. 1935	Indes britanniques .	I	I	S	30. IV. 1934
S. Hélène et Ascension			20)	23. VIII. 1935	Indes néerlandaises .	III	III	S	23. XII. 1933
Sarawak			20)	23. VIII. 1935	Iran (voir sous Perse)				
Seychelles			20)	23. VIII. 1935	Iraq	VI	VI	A	
Sierra-Leone (colonie et protectorat)			20)	23. VIII. 1935	Etat libre d'Irlande ¹⁶⁾	V	V	S	15. II. 1935
Protectorat du Somaliland			20)	23. VIII. 1935	Islande	VI	VI	S	9. III. 1934
Swaziland			20)	23. VIII. 1935	Italie	I	I	S	26. XII. 1933
Territoire de Tanganyika			20)	23. VIII. 1935	Japon, Chosen, Taiwan, Karafuto, le Territoire à bail du Kwantung et les Iles des Mers du Sud sous mandat japonais	17)	17)	S	1. III. 1934
Tonga			20)	23. VIII. 1935	Lettonie †)	V ¹⁴⁾	V ¹⁴⁾	S†)	
Transjordanie ...			20)	23. VIII. 1935	Libéria	—	VI	S	
Trinité et Tobago			20)	23. VIII. 1935	Lithuanie ††)	V ¹⁴⁾	V ¹⁴⁾	S††)	
Protectorat de l'Uganda			20)	23. VIII. 1935	Luxembourg	VI	VI	S	9. VI. 1934
					Maroc	IV	VI	S	23. II. 1934 ¹⁸⁾
					Mexique	VI	IV	S	19. X. 1935
					Nicaragua	—	VI	S ¹⁹⁾	
					Norvège	III	III	S	15. XII. 1937
					Nouvelles-Hébrides ..			21)	9. XII. 1938
					Nouvelle-Zélande ...	IV	IV	S	5. III. 1934
					République de Panama	VI	VI	S	29. III. 1935
					Paraguay	VI	VI	A	
					Pays-Bas	III	III	S	23. XII. 1933
					Pérou	V	V	S	
					Perse ²²⁾	III	III	S	20. VII. 1934
					Pologne	I	III	S	31. V. 1934
					Portugal	V	III	S	
					Rhodesia du Sud ...	VI	VI	A	23. VIII. 1935
					Roumanie	III	V	S	14. VI. 1939
					Siam ²³⁾	V	IV	A	2. VI. 1939
					Slovaquie	V	V	A	14. VI. 1939
					Somalie italienne ..	27)	27)	S	26. XII. 1933
					Suède	III	III	S	23. VI. 1937

†) Comme suite à l'entrée de la République Soviétique Socialiste de Lettonie dans l'U. R. S. S., l'administration de ce dernier pays a, le 30 novembre 1940, notifié au Bureau de l'Union que, les républiques alliées formant l'U. R. S. S. n'étant pas séparément membres de l'Union internationale des télécommunications, la Lettonie cessait d'être membre de cette union à partir du 5 août 1940, date de son entrée dans l'U. R. S. S.

††) Comme suite à l'entrée de la République Soviétique Socialiste de Lithuanie dans l'U. R. S. S., l'administration de ce dernier pays a, le 30 novembre 1940, notifié au Bureau de l'Union que, les républiques alliées formant l'U. R. S. S. n'étant pas séparément membres de l'Union internationale des télécommunications, la Lithuanie cessait d'être membre de cette union à partir du 3 août 1940, date de son entrée dans l'U. R. S. S.

Pays	Classe de contribution		Convention		Pays	Classe de contribution		Convention	
	Services télégraphique et téléphonique	Services des radio-communications	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration ¹⁾		Services télégraphique et téléphonique	Services des radio-communications	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration ¹⁾
1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Syrie et Liban	²⁴⁾	²⁵⁾	S	22. V. 1934	Union des Républiques Soviétistes Socialistes	I	I	S	15. VI. 1935
S. Marin (République de)	—	VI			Uruguay	IV	IV	S	27. IV. 1936
Tchécoslovaquie ²⁶⁾ ²⁶⁾	— ²⁶⁾	— ²⁶⁾	S	5. I. 1934	Vénézuéla	V	IV	S	9. V. 1935
Thaïlande (voir sous Siam)					Yémen	VI	—	A	18. V. 1936
Tripolitaine	²⁷⁾	²⁷⁾	S	26. XII. 1933	Yougoslavie	III	V	S	28. VIII. 1934
Tunisie	V	V	S		Zone espagnole du protectorat du Maroc	VI	—	A	27. VI. 1934
Turquie	III	III	S	1. XI. 1935					

¹⁾ Article 5 de la Convention.

²⁾ La ratification comprend aussi l'Afrique du Sud-Ouest.

³⁾ Un décret du 29 septembre 1934 a mis provisoirement en vigueur la Convention.

⁴⁾ La ratification comprend aussi les territoires de Papua et l'île de Norfolk, ainsi que les territoires de la Nouvelle-Guinée et de Nauru.

⁵⁾ A l'occasion de la ratification de la Convention internationale des télécommunications de Madrid, 1932, et de l'approbation des Règlements y annexés, le Gouvernement national de la République de Chine a déclaré formellement qu'il ne reconnaît ni ne concède à aucune puissance étrangère ou à leurs nationaux le droit d'installer ou d'opérer, sans l'assentiment exprès du Gouvernement chinois, n'importe quel poste télégraphique ou radiotélégraphique dans les concessions, établissements, territoires à bail, quartiers des légations, zones des chemins de fer ou autres zones similaires, et rien en cette Convention et Règlements annexés concernant les concessions et autres zones spéciales mentionnées ci-dessus ne pourra être interprété, soit explicitement soit implicitement, d'une manière qui sera susceptible de porter atteinte d'une façon quelconque aux droits souverains de la Chine.

⁶⁾ Cette indication ne se rapporte qu'aux Territoires espagnols du Golfe de Guinée.

⁷⁾ Afrique équatoriale française: VI; Afrique occidentale française (y compris le Sénégal): VI; Cameroun (territoires sous mandat français): VI; Côte française des Somalis: VI; Etablissements français de l'Océanie: VI; Guadeloupe: VI; Guyane française: VI; Indochine française: IV; Madagascar: V; Martinique: VI; Nouvelle-Calédonie: VI; Réunion: VI; S. Pierre et Miquelon: VI; Togo (territoire sous mandat français): VI.

⁸⁾ Angola: VI; colonies portugaises en Afrique (à l'exception de l'Angola et de Mozambique): VI; colonies portugaises de l'Asie et de l'Océanie: VI; Mozambique: VI.

⁹⁾ Afrique occidentale portugaise: VI; Afrique orientale portugaise et possessions portugaises asiatiques: VI.

¹⁰⁾ S'applique aussi aux Territoires de Ruanda-Urundi, unis administrativement à la colonie du Congo belge.

¹¹⁾ Curaçao: VI; Surinam: VI.

¹²⁾ Alaska: III; États-Unis d'Amérique: I; Hawaï et les autres possessions américaines de la Polynésie: III; Philippines (Fédération): III; Puerto Rico et les autres possessions américaines dans les Antilles: III; Zone du Canal de Panama: III.

¹³⁾ Est également valable pour l'Alaska, Hawaï et les autres possessions américaines de la Polynésie, la Fédération des Philippines, Puerto Rico et les autres possessions américaines dans les Antilles, ainsi que pour la Zone du Canal de Panama.

¹⁴⁾ Jusqu'au 31 décembre 1940.

¹⁵⁾ Le Gouvernement de la République de Honduras n'ayant pas approuvé les Règlements télégraphique et téléphonique internationaux, ce pays ne contribue plus, depuis le 1^{er} janvier 1939, aux frais communs des services télégraphique et téléphonique de notre Bureau (Notification n° 342, page 1).

¹⁶⁾ Depuis le 29 décembre 1937, le nom officiel de ce pays est Irlande.

¹⁷⁾ Japon: I; Chosen: IV; Karafuto: VI; Îles des Mers du Sud sous mandat japonais: VI; Taiwan: VI; Territoire à bail du Kwantung: VI.

¹⁸⁾ Dépôt effectué au nom de l'Empire marocain, à l'exclusion de la zone espagnole du protectorat.

¹⁹⁾ Le Gouvernement espagnol a reçu du Nicaragua, le 26 novembre 1936, la dénonciation de la Convention internationale des télécommunications et, par suite, du Règlement général des radio-communications. Toutefois, par lettre du 16 novembre 1937, le ministre des affaires étrangères, à Managua, a fait connaître au Bureau de l'Union que le Gouvernement du Nicaragua a annulé sa dénonciation de la Convention internationale des télécommunications et, partant, du Règlement général des radiocommunications. Ce renseignement n'a pas encore été confirmé par le Gouvernement espagnol.

²⁰⁾ Déclaration faite par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, conformément à l'article 5 de la Convention.

²¹⁾ Déclaration faite par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord et par le Gouvernement français, conformément au § 1 de l'article 5 de la Convention.

²²⁾ Depuis le 22 mars 1935, le nom officiel de ce pays est Iran.

²³⁾ Le nom de ce pays est actuellement Thaïlande.

²⁴⁾ République Libanaise: VI; Etat de Syrie: VI.

²⁵⁾ Territoires syro-libanais: VI.

²⁶⁾ Le nom de l'Etat a été modifié ultérieurement en « République Tchéco-Slovaque ».

²⁷⁾ A la date du 31 mai 1939, l'Administration italienne a notifié ce qui suit au Bureau de l'Union: « Me référant à l'article 5 de la Convention internationale des télécommunications, et à votre rapport de gestion pour l'année 1938, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à partir du 1^{er} janvier 1939 les colonies italiennes sont les suivantes:

1° l'Afrique orientale italienne, qui comprend l'Erythrée, l'Empire d'Éthiopie et la Somalie italienne.

2° la « Libye », qui comprend la Cyrénaïque et la Tripolitaine.

En ce qui concerne la contribution aux frais communs de vos services (article 17, § 3 de la Convention), l'Afrique orientale italienne désire participer à ces frais, à partir de la date susvisée, dans la V^e classe, tant pour les services télégraphique et téléphonique que pour le service des radiocommunications, et la Libye dans la VI^e classe, tant pour les services télégraphique et téléphonique que pour le service des radiocommunications. » (Notification n° 334, page 4.)

²⁸⁾ Selon une communication de l'Administration allemande (Notification n° 351, page 3), la Tchéco-Slovaquie n'est plus membre de l'Union.

²⁹⁾ Déclaration faite par le Gouvernement allemand, conformément à l'article 5, §§ 1, 4 et 5 de la Convention.

**Liste des exploitations privées qui ont officiellement pris
l'engagement de se conformer à toutes les clauses obligatoires de
la Convention internationale des télécommunications
de Madrid**

(Les dates sont celles du dépôt de l'engagement.)

Exploitation privée	Convention	Exploitation privée	Convention
1	2	1	2
African Direct Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	Eastern and South African Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934
Cable and Wireless, Ltd. (anc. dénommée Imperial and International Communications, Ltd.)	4. X. 1934	Europe and Azores Telegraph Company, Ltd. ...	4. X. 1934
Compagnie des câbles sud-américains	6. III. 1934	Halifax and Bermudas Cable Company, Ltd. ¹⁾	4. X. 1934
Compagnie française des câbles télégraphiques ...	6. III. 1934	Indian Radio and Cable Communications Company, Ltd.	26. IV. 1935
Compagnie générale de télégraphie sans fil	6. III. 1934	Italcable Compagnia Italiana dei Cavi Telegrafici Sottomarini ²⁾	27. I. 1934
Compagnie Radio-France .	6. III. 1934	« Italo Radio » Società Italiana per i Servizi Radioelettrici ³⁾	27. I. 1934
Companhia Portuguesa Rádio Marconi	13. VI. 1939	Overseas Communications of South Africa, Ltd. ²⁾ .	5. X. 1935
Cuba Submarine Telegraph Company, Ltd. ¹⁾	4. X. 1934	Pacific Cable Board	4. X. 1934
Det Store Nordiske Telegrafskabselskab	14. VIII. 1934	Société anonyme belge de câbles télégraphiques ...	30. V. 1934
Deutsch-Atlantische Telegraphengesellschaft	3. IX. 1934	Société Radio-Orient	6. III. 1934
Direct Spanish Telegraph Company	30. IV. 1934	West African Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934
Direct West India Cable Company, Ltd. ¹⁾	4. X. 1934	West Coast of America Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934
Eastern Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	Western Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934
Eastern Telegraph Company (France), Ltd. ...	4. IX. 1939	West India and Panama Telegraph Company, Ltd. ¹⁾	4. X. 1934
Eastern Extension, Australasia and China Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934		

¹⁾ D'après des renseignements que nous ont fait parvenir directement les offices intéressés, il y a lieu de biffer dans le tableau ci-dessus les indications se rapportant à «Cuba Submarine Telegraph Company, Ltd.», «Direct West India Cable Company, Ltd.», «Halifax and Bermudas Cable Company, Ltd.», «West India and Panama Telegraph Company, Ltd.», et d'y ajouter «Cable and Wireless (West Indies), Ltd.» (anciennement dénommée compagnies «Cuba Submarine», «Direct West India», «Halifax and Bermudas» et «West India and Panama»).

D'autre part, l'Administration britannique nous a fait connaître que les démarches nécessaires, par voie diplomatique, ont été entreprises auprès du Gouvernement espagnol pour régulariser la situation.

²⁾ Cette exploitation privée s'appelle maintenant: «Cable and Wireless of South Africa, Ltd.».

³⁾ Il résulte d'une communication de l'Administration italienne que Italcable a incorporé Italo Radio le 27 décembre 1941 et a pris la dénomination de Italcable Servizi Cablografici, Radiotelegrafici e Radioelettrici, Società per Azioni.

2° Règlements du Caire, 1938.

Pays	Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Signature ¹⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾	Signature ¹⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾	Règlement général		Règlement additionnel	
					Signature ¹⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾	Signature ¹⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Afghanistan	A	3. II. 1939						
Union de l'Afrique du Sud, et territoire, sous mandat, de l'Afrique du Sud-Ouest	S		S		S		S	
Afrique orientale italienne	S	1. XII. 1938 ^{*)}	S	1. XII. 1938 ^{*)}	S	1. XII. 1938 ^{*)}	S	1. XII. 1938
Albanie	S		S					
Allemagne	S	17. XII. 1938 ^{*)}	S	17. XII. 1938 ^{*)}	S	17. XII. 1938 ^{*)}	S	17. XII. 1938
Protectorat de Bohême et de Moravie	^{*)}	7. IX. 1939	^{*)}	7. IX. 1939	^{*)}	7. IX. 1939	^{*)}	7. IX. 1939
République Argentine	S	25. V. 1939 ^{*)}	S	25. V. 1939 ^{*)}	S	25. V. 1939 ^{*)}	S	25. V. 1939
Fédération Australienne	S	20. V. 1939 ^{*)}			S	20. V. 1939 ^{*)}	S	20. V. 1939
Belgique	S	14. II. 1939	S	14. II. 1939	S	14. II. 1939	S	14. II. 1939
Birmanie	S		S		S		S	
Brésil	S	14. V. 1941 ^{*)}			S	14. V. 1941	S	14. V. 1941
Bulgarie	S	22. XI. 1938 ^{*)}	S	22. XI. 1938 ^{*)}	S	22. XI. 1938	S	22. XI. 1938
Canada					S	3. X. 1939 ^{*)}		
Chili	S		S		S		S	
Chine	S	3. I. 1940 ^{*)}			S	3. I. 1940	S	3. I. 1940
Etat de la Cité du Vatican	S		S		S		S	
République de Colombie	S		S		S	28. VII. 1941 ^{*)}	S	28. VII. 1941
Colonies françaises	S	23. X. 1941 ^{*)}			S	23. X. 1941 ^{*)}	S	23. X. 1941
Colonies portugaises	S		S		S		S	
Confédération suisse	S	14. I. 1939	S	14. I. 1939	S	14. I. 1939	S	14. I. 1939
Congo belge et territoires sous mandat du Ruanda-Urundi ..	S	20. III. 1939	S	20. III. 1939	S	20. III. 1939	S	20. III. 1939
Costa-Rica	S		S		S		S	
Cuba	S	^{*)}	S	^{*)}	S		S	
Curaçao et Surinam	S	17. II. 1939 ^{*)}	S	17. II. 1939 ^{*)}	S	17. II. 1939 ^{*)}	S	17. II. 1939
Danemark	S	6. II. 1939 ^{*)}	S	6. II. 1939	S	6. II. 1939	S	6. II. 1939
Ville libre de Danzig ^{*)}	S ^{*)}	7. I. 1939 ^{*)} ^{*)}	S ^{*)}	7. I. 1939 ^{*)} ^{*)}	S ^{*)}	7. I. 1939 ^{*)} ^{*)}	S ^{*)}	7. I. 1939 ^{*)}
République Dominicaine					A	4. IV. 1940 ^{*)}	A	4. IV. 1940
Iles italiennes de l'Égée	S	1. XII. 1938 ^{*)}	S	1. XII. 1938 ^{*)}	S	1. XII. 1938 ^{*)}	S	1. XII. 1938
Egypte	S	13. VIII. 1940	S	13. VIII. 1940	S	13. VIII. 1940	S	13. VIII. 1940
République de El Salvador	S		S		S		S	
Espagne	S	24. I. 1939 ^{*)}	S	24. I. 1939 ^{*)}	S	24. I. 1939 ^{*)}	S	24. I. 1939
Estonie ^{**)}	S ^{**)}	14. I. 1939 ^{*)} ^{**)}	S ^{**)}	14. I. 1939 ^{*)} ^{**)}	S ^{**)}	14. I. 1939 ^{*)} ^{**)}	S ^{**)}	14. I. 1939 ^{**)}
Etats-Unis d'Amérique					S	25. VIII. 1939 ^{*)}		
Finlande	S	11. I. 1939 ^{*)}	S	11. I. 1939 ^{*)}	S		S	
France	S	11. X. 1941 ^{*)}	S	11. X. 1941 ^{*)}	S	11. X. 1941 ^{*)}	S	11. X. 1941
Royaume-Uni de la Grande-Bre- tagne et de l'Irlande du Nord	S	10. III. 1939 ^{*)}	S	10. III. 1939 ^{*)}	S	10. III. 1939 ^{*)}	S	10. III. 1939
Terre-Neuve					¹¹⁾	22. VI. 1939 ^{*)}	¹¹⁾	22. VI. 1939
Colonie d'Aden					¹¹⁾	9. III. 1940 ^{*)}	¹¹⁾	9. III. 1940
Bahama					¹¹⁾	9. III. 1940 ^{*)}	¹¹⁾	9. III. 1940
Barbade					¹¹⁾	9. III. 1940 ^{*)}	¹¹⁾	9. III. 1940
Basutoland					¹¹⁾	9. III. 1940 ^{*)}	¹¹⁾	9. III. 1940
Protectorat du Bechuanaland .					¹¹⁾	9. III. 1940 ^{*)}	¹¹⁾	9. III. 1940

^{*)} D'après une communication datée du 25 septembre 1939, de l'Administration allemande, la Ville libre de Danzig, par suite de son rattachement au Reich, n'est plus membre de l'Union internationale des télécommunications.

^{**)} Comme suite à l'entrée de la République Soviétique Socialiste d'Estonie dans l'U. R. S. S., l'administration de ce dernier pays a, le 30 novembre 1940, notifié au Bureau de l'Union que, les républiques alliées formant l'U. R. S. S. n'étant pas séparément membres de l'Union internationale des télécommunications, l'Estonie cessait d'être membre de cette union à partir du 6 août 1940, date de son entrée dans l'U. R. S. S.

Pays	Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Signature ¹⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾	Signature ¹⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾	Règlement général		Règlement additionnel	
					Signature ¹⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾	Signature ¹⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Bermudes					¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Guyane britannique	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Honduras britannique	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Protectorat des îles britanni- ques de Salomon	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Ceylan	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Chypre	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Îles et dépendances de Falk- land					¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Fidji	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Gambie (colonie et protectorat)					¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Gibraltar	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Colonie des îles Gilbert et Ellice	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Côte de l'Or (colonie, Achanti, territoires du Nord, Togo sous mandat britanni- que)	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Hongkong	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Jamaïque (y compris les îles Turques et Caïques et les îles Caymans)	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Kenya (colonie et protectorat)	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Îles sous le Vent (Antigua, Montserrat, S. Christophe-Nieves, Îles Vierges)					¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Malaya, à savoir: Straits Settlements et États malais fédérés de Perak, Se- langor, Negri-Sembilan et Pahang (comprenant l'Union postale de Malaya) et les États malais non fédérés, à savoir: Johore, Kedah (avec les services télégraphiques de Perlis), Kelantan, Trengganu, Brunei	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Malte	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Maurice	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Nigeria (colonie, protectorat, Cameroun sous mandat bri- tannique)					¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
État du Bornéo du Nord	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Rhodesia du Nord	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Protectorat du Nyasaland ...	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Palestine ¹²⁾	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
S. Hélène et Ascension	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Sarawak	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Seychelles	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Sierra-Leone (colonie et protec- torat)	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Protectorat du Somaliland ...					¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Swaziland					¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Territoire de Tanganyika	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Tonga	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Transjordanie	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾						
Trinité et Tobago					¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Protectorat de l'Uganda	¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾			¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Îles du Vent (Grenade, S. Lucie, S. Vincent, Dominique)					¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Protectorat de Zanzibar					¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940

Pays	Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Signature ¹⁾ S A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾	Signature ¹⁾ S A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾	Règlement général		Règlement additionnel	
					Signature ¹⁾ S A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾	Signature S A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾
1		3		5	6	7	8	9
Grèce	S	20. XII. 1939 ³⁾	S	19. XII. 1939 ³⁾	S	20. XII. 1939 ³⁾	S	20. XII. 1939
Guatemala	S	8. XI. 1940 ³⁾	S		S	8. XI. 1940 ¹³⁾	S	8. XI. 1940
République de Honduras	S		S		S		S	
Hongrie	S	3. VI. 1939 ³⁾	S	3. VI. 1939 ³⁾	S	3. VI. 1939 ³⁾	S	3. VI. 1939
Indes britanniques	S	19. IX. 1939	S	19. IX. 1939	S	19. IX. 1939	S	19. IX. 1939
Indes néerlandaises	S	10. I. 1939 ³⁾	S	10. I. 1939 ³⁾	S	10. I. 1939 ³⁾	S	10. I. 1939
Iran	S				S		S	
Iraq	S	8. VIII. 1940	S	8. VIII. 1940	S	8. VIII. 1940	S	8. VIII. 1940
Irlande	S		S		S		S	
Islande	S	22. XI. 1939 ³⁾	S	22. XI. 1939 ³⁾	S	22. XI. 1939 ³⁾	S	22. XI. 1939
Italie	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938
Japon, Chosen, Taiwan, Kara- futo, le Territoire à bail du Kwantung et les Iles des Mers du Sud sous mandat japonais	S	24. XII. 1938 ³⁾	S	24. XII. 1938 ³⁾	S	24. XII. 1938 ³⁾	S	24. XII. 1938
Lettonie †)	S †)		S †)		S †)		S †)	
Liban	S	28. III. 1939 ³⁾	S		S	28. III. 1939 ³⁾	S	28. III. 1939
Libye	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938
Lithuanie ††)	S ††)		S ††)		S ††)		S ††)	
Luxembourg	S		S					
Maroc	S	4. I. 1939 ³⁾	S	4. I. 1939 ³⁾	S	4. I. 1939 ³⁾	S	4. I. 1939
Nicaragua	S		S		S			
Norvège	S	19. I. 1940 ³⁾	S	19. I. 1940 ³⁾	S	19. I. 1940	S	19. I. 1940
Nouvelle-Zélande	S	20. II. 1939			S	20. II. 1939	S	20. II. 1939
République de Panama	S		S		S		S	
Paraguay	S		S		S		S	
Pays-Bas	S	21. XII. 1938 ³⁾	S	21. XII. 1938 ³⁾	S	21. XII. 1938 ³⁾	S	21. XII. 1938
Pérou	S		S		S		S	
Pologne	S	8. XI. 1938 ³⁾	S	8. XI. 1938 ³⁾	S	8. XI. 1938 ³⁾	S	8. XI. 1938
Portugal	S	27. II. 1939 ³⁾	S	27. II. 1939 ³⁾	S	27. II. 1939 ³⁾	S	27. II. 1939
Rhodesia du Sud	S		S		S		S	
Roumanie	S	23. III. 1939 ³⁾	S	23. III. 1939 ³⁾	S	23. III. 1939 ³⁾	S	23. III. 1939
Siam ⁴⁾ (voir sous Thaïlande)								
Slovaquie	A	14. VI. 1939 ¹⁰⁾	A	14. VI. 1939 ¹⁰⁾	A	14. VI. 1939	A	14. VI. 1939
Suède	S	23. X. 1939	S	23. X. 1939	S	23. X. 1939	S	23. X. 1939
Syrie	S	28. III. 1939 ³⁾	S		S	28. III. 1939 ³⁾	S	28. III. 1939
Tchécoslovaquie ⁵⁾	S	19. X. 1938 ³⁾	S	19. X. 1938 ³⁾	S	19. X. 1938	S	19. X. 1938
Thaïlande	A	3. IV. 1941	A	3. IV. 1941	A	3. IV. 1941	A	3. IV. 1941
Tunisie	S		S		S		S	
Turquie	S		S		S		S	
Union des Républiques Soviétistes Socialistes	S		S		S		S	
Uruguay	S		S		S		S	

†) Comme suite à l'entrée de la République Soviétique Socialiste de Lettonie dans l'U.R.S.S., l'administration de ce dernier pays a, le 30 novembre 1940, notifié au Bureau de l'Union que, les républiques alliées formant l'U. R. S. S. n'étant pas séparément membres de l'Union internationale des télécommunications, la Lettonie cessait d'être membre de cette union à partir du 5 août 1940, date de son entrée dans l'U. R. S. S.

††) Comme suite à l'entrée de la République Soviétique Socialiste de Lituanie dans l'U.R.S.S., l'administration de ce dernier pays a, le 30 novembre 1940, notifié au Bureau de l'Union que, les républiques alliées formant l'U. R. S. S. n'étant pas séparément membres de l'Union internationale des télécommunications, la Lituanie cessait d'être membre de cette union à partir du 3 août 1940, date de son entrée dans l'U. R. S. S.

Pays 1	Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Signature S A = Adhésion 2	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration*) 3	Signature S A = Adhésion 4	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration*) 5	Règlement général		Règlement additionnel	
					Signature S A = Adhésion 6	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration*) 7	Signature S A = Adhésion 8	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration*) 9
Vénézuéla	S		S		S		S	
Yémen	A	5. XI. 1938						
Yougoslavie	S	30. I. 1939 ^{*)}	S	30. I. 1939 ^{*)}	S	30. I. 1939 ^{*)}	S	30. I. 1939
Zone espagnole du protectorat du Maroc	S	24. I. 1939 ^{*)}	S	24. I. 1939 ^{*)}	S	24. I. 1939 ^{*)}	S	24. I. 1939

¹⁾ Les pays qui ont signé le Protocole final sont les mêmes que ceux qui ont signé le Règlement correspondant.

²⁾ Article 5 de la Convention.

³⁾ Y compris le Protocole final.

⁴⁾ La République de Cuba n'est pas à même d'approuver ce Règlement (Notification n° 323 du B. U.).

⁵⁾ Le nom de l'Etat a été modifié ultérieurement en « République Tchéco-Slovaque ». Selon une communication de l'Administration allemande (Notification n° 351, page 3), la Tchéco-Slovaquie n'est plus membre de l'Union.

⁶⁾ Le nom de ce pays est actuellement Thaïlande.

⁷⁾ Vu les conditions particulières qui existent pour les stations radiotélégraphiques du Groenland, les règles de l'article 90, § 1 d), (1) du Règlement télégraphique concernant des cas de remboursement de taxes, par suite de délais, ne sont pas à appliquer dans les relations avec le Groenland.

⁸⁾ Déclaration faite par le Gouvernement allemand, conformément à l'article 5, §§ 1, 4 et 5 de la Convention.

⁹⁾ Est également valable pour l'Alaska, les Iles Hawaï et les autres possessions américaines de la Polynésie, la Fédération des Philippines, Puerto Rico et les autres possessions américaines dans les Antilles, et la Zone du Canal de Panama.

¹⁰⁾ Pour les réserves, voir la Notification n° 350.

¹¹⁾ Déclaration faite par le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, conformément à l'article 5 de la Convention.

¹²⁾ A l'exclusion de la Transjordanie en ce qui concerne le Règlement général des radiocommunications, avec son Protocole final, et le Règlement additionnel des radiocommunications.

¹³⁾ En approuvant le Règlement général des radiocommunications le Guatemala a formulé les réserves suivantes:

A. Au cas où, dans l'avenir, il constaterait l'impossibilité pour lui d'effectuer convenablement et à sa satisfaction un service quelconque de radiocommunication, quelle que soit la cause de cette impossibilité, comme le fait que toutes les fréquences convenables et adéquates ont déjà été enregistrées provisoirement ou réservées en faveur d'autres pays pour des stations en projet ou en construction, ou que ces fréquences sont utilisées par des stations en exploitation, le Guatemala se réserve le droit d'utiliser les fréquences adéquates qu'il jugera nécessaires, nonobstant les stipulations des paragraphes 1 à 6 de l'article 7 du Règlement général (chiffres 79 à 91) ou autres dispositions contraires qui seraient alors sans effets, tout en s'efforçant dans tous les cas et dans la mesure du possible de respecter ces stipulations.

B. Au cas où il constaterait l'impossibilité d'effectuer convenablement à l'avenir les services de radiodiffusion sur le territoire de la nation et celui de l'ancienne Fédération de l'Amérique centrale, ainsi que les services de radiodiffusion internationale, par suite de l'insuffisance ou de la congestion des bandes qui sont attribuées à ces services, le Guatemala se réserve le droit d'utiliser des fréquences proches des bandes attribuées à la radiodiffusion dans lesquelles il ne lui sera pas possible de travailler d'une manière satisfaisante; il choisira ces fréquences de façon à gêner le moins possible les services déjà existants et préalablement enregistrés par le Bureau de l'Union internationale des télécommunications à Berne.

C. Le Guatemala déclare en outre qu'il se réserve le droit de continuer d'utiliser les fréquences de 6460 kc/s (46,44 m) et de 6400 kc/s (46,88 m) actuellement employées par les émetteurs TGWB de « La Voz de Guatemala » et TGQA de « La Voz de Quezaltenango » respectivement, à moins que la prochaine ou les prochaines conférences interaméricaines ou mondiales lui assignent deux autres fréquences dans la bande de 49 m, fréquences qu'il estimera équivalentes à celles utilisées précédemment du point de vue de l'absence de brouillages et de la valeur de propagation ou de la portée.

D. De même, étant donné les conditions défavorables dans la région, le Guatemala déclare ne pas accepter les restrictions fixées pour la bande de 8010 à 8195 kc/s (37,45 à 36,61 m) et se réserve le droit d'utiliser les fréquences comprises dans cette bande pour ses services de radiodiffusion, en respectant les droits acquis actuellement par les services déjà existants, pour autant qu'ils aient été enregistrés par le Bureau de l'Union internationale des télécommunications à Berne.

Liste des exploitations privées qui ont officiellement pris l'engagement de se conformer à toutes les clauses obligatoires d'un ou de plusieurs des Règlements du Caire.

(Les dates sont celles du dépôt de l'engagement.)

Exploitation privée 1	Règlement télégraphique 2	Règlement téléphonique 3	Règlements des radiocommunications	
			Règlement général 4	Règlement additionnel 5
African Direct Telegraph Company, Ltd. ...	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Cable and Wireless, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Cable and Wireless (West Indies), Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Compagnie des câbles sud-américains	20. I. 1939			
Compagnie française des câbles télégraphiques	20. I. 1939			
Compagnie générale de télégraphie sans fil ...	20. I. 1939			
Compagnie Radio-France	20. I. 1939			
Companhia Portuguesa Rádio Marconi	13. VI. 1939	13. VI. 1939	13. VI. 1939	13. VI. 1939
Det Store Nordiske Telegrafskab	13. II. 1939		13. II. 1939	13. II. 1939
Deutsch-Atlantische Telegraphengesellschaft .	30. XII. 1938			
Direct Spanish Telegraph Company, Ltd. ...	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Eastern Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Eastern Telegraph Company (France), Ltd. .	20. I. 1939			
Eastern Extension, Australasia and China Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Eastern and South African Telegraph Com- pany, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Europe and Azores Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Italcable Compagnia Italiana dei Cavi Tele- grafici Sottomarini ¹⁾	3. I. 1939	3. I. 1939	3. I. 1939	3. I. 1939
« Italo Radio » Società Italiana per i Servizi Radioelettrici ¹⁾	3. I. 1939	3. I. 1939	3. I. 1939	3. I. 1939
Pacific Cable Board	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Société anonyme belge de câbles télégraphiques	27. XII. 1938	27. XII. 1938	27. XII. 1938	27. XII. 1938
Société Radio-Orient	20. I. 1939			
West African Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
West Coast of America Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Western Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939

¹⁾ Il résulte d'une communication de l'Administration italienne que Italcable a incorporé Italo Radio le 27 décembre 1941 et a pris la dénomination de Italcable Servizi Cablografici, Radiotelegrafici e Radioelettrici, Società per Azioni.

Les exploitations privées indiquées ci-après, sans avoir pris officiellement l'engagement de se conformer à toutes les clauses obligatoires du Règlement télégraphique du Caire, ont déclaré qu'elles entendaient se conformer, d'une manière générale, aux dispositions contenues dans cet acte:

Amazon Telegraph Company.
Commercial Cable Company.
Commercial Pacific Cable Company.
Mexican Telegraph Company.
Radio-Austria (Société anonyme).
Radio-Suisse, Société anonyme de télégraphie et téléphonie sans fil.
Transradio Española, S. A.
Transradio internacional compañía argentina de telecomunicaciones, S. A.
Western Union Telegraph Company.

* * *

Certaines administrations et exploitations privées nous ont fait connaître l'attitude qu'elles avaient prise à l'égard des actes de l'Union (ratification, adhésion ou engagement de se conformer à toutes les clauses obligatoires des actes). Pour l'information des offices, ces communications ont été reproduites dans nos notifications ordinaires au fur et à mesure de leur réception par notre bureau. Cependant, lorsque la Convention dispose que de telles communications doivent être faites par voie diplomatique au gouvernement du pays qui a accueilli la conférence de plénipotentiaires ayant arrêté la Convention, nous tenons compte de ces renseignements dans les tableaux précédents seulement lorsqu'ils nous sont confirmés par ce gouvernement.

Au surplus, le Bureau de l'Union se tient, directement ou indirectement, en relations avec la plupart des exploitations privées qui ne figurent dans aucun des groupes ci-dessus.

En somme, les règles posées par l'Union internationale des télécommunications sont presque universellement observées par les administrations, exploitations privées et organismes télégraphiques, téléphoniques et des radiocommunications du monde entier, auxquels le Bureau de l'Union prête ses services et desquels il s'efforce d'obtenir, pour l'information de tous, le plus de renseignements possible relatifs aux télécommunications internationales.

Comité consultatif international télégraphique (C. C. I. T.).

En 1941, du fait des événements politiques, notre activité touchant le C. C. I. T. a été pour ainsi dire nulle.

Aucun changement ne nous a été notifié en ce qui concerne la composition du C. C. I. T. Nous reproduisons ci-après cette composition, telle qu'elle était à la fin de 1941:

Administrations et exploitations privées 1	Date du dépôt de la déclaration et de l'engagement 2	
Allemagne ¹⁾	19 août	1935
Belgique	27 juillet	1935
Bulgarie	5 juin	1939
Danemark	21 août	1935
Espagne	14 juin	1935
Finlande	7 novembre	1935
France	1 ^{er} juin	1935
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	26 juillet	1935
Hongrie	22 mai	1936
Italie	19 juillet	1935
Japon	30 avril	1936
Luxembourg	1 ^{er} août	1935
Norvège	7 juillet	1936
Pays-Bas	7 août	1935
Pologne	3 juillet	1935
Portugal	18 novembre	1935
Roumanie	18 juillet	1939
Suède	10 septembre	1935
Suisse	22 juillet	1935
U. R. S. S.	16 octobre	1935
Cable and Wireless, Limited	20 juin	1936 ²⁾
Compagnie générale de télégraphie sans fil, pour son groupe de sociétés ³⁾	10 août	1935 ⁴⁾
Italcable Servizi Cablografici, Radiotelegrafici e Radioelettrici, Società per Azioni	26 mai	1936 ⁵⁾
Grande compagnie des télégraphes du Nord	12 février	1934
Radio-Austria, A. G.	19 octobre	1935 ⁶⁾

¹⁾ Par lettre du 9 novembre 1939, l'Administration allemande nous a fait connaître que l'Administration télégraphique du Protectorat de Bohême et de Moravie n'appartient pas au C. C. I. T. Le ministre des postes du Reich représentera l'administration des télégraphes dudit protectorat aux réunions de ce comité.

²⁾ Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration britannique.

³⁾ La Compagnie générale de télégraphie sans fil représentera les sociétés suivantes au C. C. I. T.: Compagnie générale de télégraphie sans fil; Compagnie Radio-France; Société Radio-Orient; Compagnie française des câbles télégraphiques; Compagnie Radio-Maritime (notification n° 251).

⁴⁾ Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration française.

⁵⁾ Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration italienne le 26 mai 1935 pour Italcable Compagnia Italiana dei Cavi Telegrafici Sottomarini (représentant aussi « Italo Radio » Società Italiana per i Servizi Radioelettrici). Le 27 décembre 1941, Italcable a incorporé Italo Radio et a pris la dénomination qui figure dans le tableau ci-dessus.

⁶⁾ Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration autrichienne.

En ce qui concerne la Société des Nations, voir sous ce titre dans notre rapport de gestion pour 1940.

Comité consultatif international téléphonique (C. C. I. F.).

En 1941, nous n'avons reçu aucune communication émanant de cet organisme. Nous avons pu rétablir le contact avec son secrétariat général à Paris par l'envoi périodique à son adresse de nos publications.

Nous reproduisons ci-après, avec les annotations nécessaires, la composition du C. C. I. F. à la fin de 1941:

Administrations.

Afrique du Sud (Union de l')	Lettonie ³⁾
Allemagne ¹⁾	Lithuanie ³⁾
Belgique	Luxembourg
Bulgarie ²⁾	Mozambique
Chine	Norvège
Danemark	Pays-Bas
Espagne	Pologne
Estonie ³⁾	Portugal
Finlande	Roumanie ⁴⁾
France	Suède
Grande-Bretagne	Suisse
Grèce	Turquie ⁵⁾
Hongrie	U. R. S. S.
Indes néerlandaises	Uruguay
Islande	Yougoslavie
Italie	
Japon	

Exploitations privées.

Compañía Union telefónica del Rio de la Plata	} (République Argentine)
Sociedad anónima Radio Argentina	
Compañía telefónica Argentina	
Compañía internacional de Radio	
Compañía telegráfico-telefónica del Plata	
Compañía internacional de teléfonos S. A.	
Telecomunicaciones internacionales de la Nacion Argentina, Transradio ⁶⁾	
Compañía de teléfonos de Chile (Chili)	
Cuban Telephone Company (Cuba)	
American Telephone and Telegraph Company (Etats-Unis d'Amérique)	
Compañía telefónica nacional de España (Espagne)	
Empresa de teléfonos Ericsson	} (Mexique)
Mexican Telephone and Telegraph Company	
Societatea anonimă română de telefoane (Roumanie)	
Montevideo Telephone Company (Uruguay)	

¹⁾ Par lettre du 9 novembre 1939, l'Administration allemande nous a fait connaître que l'Administration du Protectorat de Bohême et de Moravie n'appartient pas au C. C. I. F. Le ministre des postes du Reich représentera l'administration dudit protectorat aux réunions de ce comité.

²⁾ Déclaration enregistrée par le B. U. le 5 juin 1939.

³⁾ Par lettre du 30 novembre 1940, l'Administration de l'U. R. S. S. a notifié au Bureau de l'Union, comme suite à l'entrée des Républiques Soviétiques Socialistes d'Estonie, de Lettonie et de Lithuanie dans l'U. R. S. S., que les républiques alliées formant l'U. R. S. S. n'étant pas séparément membres de l'Union internationale des télécommunications, les trois républiques susindiquées cessaient d'être membres de cette Union à partir de leur entrée dans l'U. R. S. S., savoir: Lithuanie 3 août 1940, Lettonie 5 août 1940, Estonie 6 août 1940.

De plus, par télégramme du 6 décembre 1940, dont nous n'avons pas manqué de communiquer le contenu au secrétaire général du C. C. I. F., l'Administration de l'U. R. S. S. nous a fait connaître que l'Estonie, la Lettonie et la Lithuanie cesseraient leur contribution aux frais du Bureau de l'Union et des comités consultatifs le 31 décembre 1940.

⁴⁾ Déclaration enregistrée par le B. U. le 18 juillet 1939.

⁵⁾ Déclaration enregistrée par le B. U. le 1^{er} janvier 1939.

⁶⁾ Note du B. U.: Cette exploitation privée porte actuellement le nom de «Transradio internacional compañía argentina de telecomunicaciones, S. A. ».

Comité consultatif international des radiocommunications (C. C. I. R.).

La composition du C. C. I. R. à la fin de 1941 est indiquée ci-après:

Administrations, compagnies et organismes internationaux 1	Date du dépôt de la déclaration et de l'engagement 2
Allemagne ¹⁾	19 août 1935
Argentine (République)	10 septembre 1936
Belgique	27 juillet 1935
Cité du Vatican (Etat de la)	14 décembre 1935
Danemark	26 août 1935
Espagne	14 juin 1935
Finlande	7 novembre 1935
France	3 juin 1935
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	23 juillet 1935
Hongrie	18 avril 1936
Indes britanniques	20 avril 1936
Indes néerlandaises	23 septembre 1935
Italie	19 juillet 1935
Japon	30 avril 1936
Norvège	16 septembre 1935
Pays-Bas	6 août 1935
Pologne	28 janvier 1936
Portugal	16 novembre 1935
Roumanie	14 septembre 1936 ²⁾
Suède	10 septembre 1935
Suisse	22 juillet 1935
U. R. S. S.	16 octobre 1935
American Telephone and Telegraph Company	22 février 1936
Association internationale des intérêts radio-maritimes	23 décembre 1935
Cable and Wireless, Limited	17 décembre 1935
Compagnie générale de télégraphie sans fil, pour son groupe de sociétés ³⁾	10 août 1935
Compañía internacional de Radio	24 août 1936
Dansk Radio Aktieselskab	16 septembre 1935
International Marine Radio Co.	23 décembre 1935
Marconi española, S. A.	20 janvier 1936
Marconi International Marine Communication Co., Ltd.	17 décembre 1935
Marconi's Wireless Telegraph Co., Ltd.	10 décembre 1935
Radio-Austria, A. G.	19 octobre 1935
Siemens Brothers and Co., Ltd.	7 avril 1936
Transradio internacional compañía argentina de telecomunicaciones, S. A.	24 août 1936
Transradio española, S. A.	24 décembre 1935
Comité international radio-maritime	12 février 1936
International Amateur Radio Union	25 octobre 1935
Union internationale de radiodiffusion	14 novembre 1935

¹⁾ Par lettre du 9 novembre 1939, l'Administration allemande nous a fait connaître que l'Administration télégraphique du Protectorat de Bohême et de Moravie n'appartient pas au C. C. I. R. Le ministre des postes du Reich représentera l'administration des télégraphes dudit protectorat aux réunions de ce comité.

²⁾ Déclaration et engagement confirmés au B. U. le 18 juillet 1939.

³⁾ La Compagnie générale de télégraphie sans fil représente les sociétés suivantes au C. C. I. R.: Compagnie générale de télégraphie sans fil; Compagnie Radio-France; Société Radio-Orient; Compagnie Radio-Maritime (notifications nos 251 et 254).

Nous ajoutons que les Etats-Unis d'Amérique, la Yougoslavie et un certain nombre de compagnies d'exploitation radioélectrique avaient déclaré à l'Administration espagnole vouloir assister à la 4^e réunion du C. C. I. R. à Bucarest et contribuer aux frais de cette réunion. En outre, d'autres

administrations et une compagnie n'avaient pas adressé de déclaration à Madrid, mais s'étaient fait représenter à Bucarest et avaient contribué aux frais de la réunion. Nous renvoyons, à ce sujet, au tome II des documents de la 4^e réunion du C. C. I. R.

En ce qui concerne la Société des Nations, nous prions les administrations de bien vouloir se reporter à notre précédent rapport de gestion.

Arrangements régionaux relatifs aux radiocommunications.

Au cours de l'année 1941, le Bureau de l'Union a publié (Journal des télécommunications, p. 114—116) le texte des recommandations adoptées par la conférence d'experts techniques qui eut lieu à Washington du 14 au 30 janvier 1941. Cette conférence réunit les experts des pays suivants: Canada, Cuba, République Dominicaine, Etats-Unis d'Amérique, République d'Haïti et Mexique, qui procédèrent à un échange d'informations d'ordre technique en vue de préparer, pour le 29 mars 1941, la mise en vigueur de l'accord régional de radiodiffusion de l'Amérique du Nord signé à La Havane le 13 décembre 1937.

Relations avec l'Union internationale de radiodiffusion (U. I. R.), l'Organisation météorologique internationale (O. M. I.) et d'autres organismes internationaux.

L'U. I. R. nous remet ses publications susceptibles d'intéresser les administrations. Nous avons rendu compte dans le Journal des télécommunications (1941, p. 109 et 114) de la réunion de l'U. I. R. (assemblée générale, conseil, commission technique et commission budgétaire) qui eut lieu à Ouchy les 25 et 26 juin 1941.

L'O. M. I. collabore avec nous pour la publication des sections 4 et 5 (stations émettant des bulletins météorologiques réguliers et des avis aux navigateurs) de la nomenclature des stations effectuant des services spéciaux.

Les renseignements importants que nous recevons des organismes susmentionnés sont portés à la connaissance des administrations. Il en est de même des informations qui nous parviennent d'autres organismes internationaux et qui concernent la technique et la réglementation de la t. s. f., la législation et la jurisprudence en matière de radioélectricité et la bibliographie du domaine de l'application des ondes hertziennes.

Vocabulaire international des télécommunications.

L'avant-projet de Vocabulaire international des télécommunications a été complété par un supplément contenant les équivalents en espagnol de tous les termes du document original. Ce supplément, établi sur les bases qu'ont bien voulu nous fournir les Administrations d'Espagne et du Mexique, a été distribué au début de décembre 1941.

Service des traductions officieuses en langue anglaise de certains documents des conférences générales, du C. C. I. R. et du C. C. I. T.

Dans notre rapport de gestion pour 1940, nous avons signalé que les circonstances nous avaient amenés à suspendre jusqu'à nouvel ordre le fonctionnement de ce nouveau service. La situation est restée inchangée en 1941.

Travaux ordinaires du Bureau de l'Union.

Correspondance. Le nombre des pièces enregistrées, échangées en 1941 par nos services télégraphique et téléphonique, a été de 1901. Le nombre des correspondances reçues et expédiées par notre service des radiocommunications a atteint le chiffre de 2506.

Le service commun des expéditions a effectué 43 987 envois et les frais d'affranchissement correspondants se sont élevés à 40 519,90 francs suisses. La correspondance traitée par ce service accuse un total de 2480 pièces.

Les correspondances de minime importance n'ont pas été inscrites et ne sont pas comprises dans les totaux ci-dessus. Les circulaires, les lettres-circulaires et les notifications ne sont comptées chacune que pour une unité.

Circulaires et lettres-circulaires. Les circulaires des services télégraphique et téléphonique, au nombre de 5 (du n° 1122 au n° 1126), ont traité les objets suivants:

Compte de l'exercice 1940; statistique générale de la téléphonie, année 1939; statistique générale de la télégraphie, année 1939; rapport de gestion pour 1940; vocabulaire des télécommunications.

Les circulaires du service des radiocommunications sont au nombre de 13 (du n° 497 au n° 509) et se rapportent aux sujets indiqués ci-après:

Compte de l'exercice 1940; rapport de gestion pour 1940; réédition et envois de documents de service (nomenclature des stations, listes, etc.); vocabulaire des télécommunications; statistique générale des radiocommunications de l'année 1940.

En outre, 4 lettres-circulaires ont été adressées, soit à l'ensemble des administrations, soit à certaines d'entre elles. Elles se rapportent aux objets suivants: réouverture du centre de contrôle de l'U. I. R. à Bruxelles; réunions de cette Union; Convention européenne de radiodiffusion (transfert d'une station de radiodiffusion sur une autre onde); émissions d'ondes étalonnées.

Notifications. Les notifications, au nombre de 140, comprennent 116 télégrammes-circulaires et 24 notifications imprimées (nos 374—397) avec 6 annexes.

Les premiers se rapportent, pour la plupart, à des interruptions ou rétablissements de communications télégraphiques ou radiotélégraphiques internationales et à des restrictions apportées à la correspondance télégraphique ou radiotélégraphique internationale ou à la suppression de restrictions; les autres ont pour objet de porter à la connaissance des administrations de l'Union les renseignements de diverses natures notifiés au Bureau de l'Union et les plus importants sont énumérés ci-après: adhésion aux actes de Madrid (1932) et du Caire (1938); approbation ou application des actes du Caire (1938); mutations dans les administrations; restrictions apportées à la correspondance télégraphique et radiotélégraphique internationale ou suppressions de restrictions; fixation ou modification de l'équivalent du franc-or dans divers pays; modification temporaire de l'heure légale dans certains pays; application des dispositions facultatives des Règlements; adresses d'administrations, de compagnies exploitantes et d'organismes internationaux; télégrammes spéciaux, de presse, à tarif réduit; modifications aux tableaux de tarifs A, B, et C; modifications aux tarifs de compagnies de câbles ou de t. s. f.; listes de bureaux télégraphiques; fréquences; indicatifs d'appel; modifications aux nomenclatures radiotélégraphiques; taxes terrestres, intérieures et de bord; liste des stations radio fermées provisoirement ou rouvertes; relevé mensuel des interruptions et rétablissement de voies de communication internationales; relevé mensuel des restrictions de service.

Publications du Bureau de l'Union.

Documents des conférences.		Nombre d'exemplaires en magasin
Conférence télégraphique de Londres, 1903		138
Conférence télégraphique de Lisbonne, 1908		9
Conférence télégraphique de Paris, 1925		301
Conférence télégraphique de Bruxelles, 1928		480
Conférence télégraphique de Madrid, 1932		288
Conférence télégraphique et téléphonique du Caire, 1938		251
Conférence radiotélégraphique de Berlin, 1906		(épuisé)
Conférence radiotélégraphique de Londres, 1912		344
Conférence radiotélégraphique de Washington, 1927		449
Conférence radiotélégraphique de Madrid, 1932		329
Conférence des radiocommunications du Caire, 1938		263
Conférence radioélectrique européenne de Prague, 1929		182
Conférence européenne des radiocommunications de Lucerne, 1933		100
Conférence européenne de radiodiffusion de Montreux, 1939		166

Documents des comités.

Comité d'étude du langage convenu, Cortina d'Ampezzo (1926)	379
Comité consultatif international télégraphique:	
a) Avis émis par le comité (Berlin, 1926)	(épuisé)
b) Documents de la 1 ^{re} réunion du comité (Berlin, 1926)	155

	Nombre d'exemplaires en magasin
c) Avis émis par le comité (Berlin, 1929)	63
d) Documents de la 2 ^e réunion du comité (Berlin, 1929)	46
e) Avis émis par le comité (Berne, 1931)	59
f) Documents de la 3 ^e réunion du comité (Berne, 1931)	54
g) Avis émis par le comité (Praha, 1934)	31
h) Documents de la 4 ^e réunion du comité (Praha, 1934)	(épuisé)
i) Avis émis par le comité (Varsovie, 1936)	155
j) Documents de la 5 ^e réunion du comité (Varsovie, 1936)	189
 Comité consultatif international des radiocommunications:	
a) Avis émis par le comité (La Haye, 1929)	(épuisé)
b) Documents de la 1 ^{re} réunion du comité (La Haye, 1929)	309
c) Avis émis par le comité (Copenhague, 1931)	169
d) Documents de la 2 ^e réunion du comité (Copenhague, 1931)	267
e) Avis émis par le comité (Lisbonne, 1934)	186
f) Documents de la 3 ^e réunion du comité (Lisbonne, 1934)	292
g) Avis émis par le comité (Bucarest, 1937)	149
h) Documents de la 4 ^e réunion du comité (Bucarest, 1937)	179
 Conventions, Règlements, tableaux, protocoles.	
Convention internationale des télécommunications, Madrid, 1932	110
Règlement télégraphique (revision du Caire, 1938) annexé à la Convention internationale des télécommunications, avec Protocole final audit Règlement	183
Règlement téléphonique (revision du Caire, 1938) annexé à la Convention internationale des télécommunications, et Protocole final audit Règlement	122
Règlement général des radiocommunications (revision du Caire, 1938) annexé à la Con- vention internationale des télécommunications; Protocole final audit Règlement; Règlement additionnel des radiocommunications annexé à la Convention interna- tionale des télécommunications, et Protocole additionnel aux actes de la Conférence internationale des radiocommunications du Caire, 1938	1435
Le stock de ce document étant épuisé, nous avons procédé à une réimpression de 1500 exemplaires.	
Tableau A des taxes du régime européen, 1 ^{re} édition (revision du Caire), 1938	75
Tableau B des taxes du régime extra-européen, 1 ^{re} édition (revision du Caire), 1938	50
Tableau C, 2 ^e édition (revision du Caire), 1938	868
Toutes les modifications et adjonctions à ces tableaux ont été publiées, généralement sous forme de suppléments, sur des feuilles volantes qui ont été insérées dans les notifications ordinaires.	
Tableau indiquant la manière dont sont traités, par les diverses administrations et par les exploitations privées, les télégrammes en langage secret, les télégrammes spéciaux, les télégrammes de presse, les télégrammes différés, etc., édition 1938 (Tableau rouge)	198
Les modifications sont publiées dans nos notifications ordinaires.	
Tableau indiquant comment sont traités, par les diverses administrations et par les exploi- tations privées, les radiotélégrammes en langage secret, les radiotélégrammes de presse, etc., dont l'acceptation est facultative aux termes des Règlements des radiocommunications (Tableau vert).	
Edition d'octobre 1938, sur la base des Règlements révisés au Caire	98
Les modifications sont publiées dans nos notifications ordinaires.	
Projet de Convention et de Règlement élaboré par la Conférence préliminaire de Washington (1920), révisé en conformité des conclusions du Comité technique de radiocommu- nications réuni à Paris en 1921.	
Texte français	87
Texte anglais	157

Convention européenne de radiodiffusion de Lucerne, 1933, avec Plan de Lucerne et Protocole final annexés	1
Convention européenne de radiodiffusion de Montreux, 1939, avec Plan de Montreux . .	292

Cartes télégraphiques, téléphoniques et radiotélégraphiques.

Cartes schématiques des voies de communication télégraphiques internationales, 1935 (atlas)	(épuisé)
Carte schématique et liste des câbles téléphoniques internationaux d'Europe, juillet 1937	19
Carte des circuits internationaux d'Europe pour la transmission de la musique, 1939	80
Carte des stations côtières ouvertes à la correspondance publique (4 ^e édition, 1938) . .	490
Cette carte a été réimprimée, sans changements, en 1941; il en a été tiré 500 exemplaires.	

Nomenclatures et listes.

Télégraphie et téléphonie :

Nomenclature officielle des bureaux télégraphiques ouverts au service international (17^e édition, 1939):

En 1941, il a été publié 13 annexes à ce document.

Nombre d'exemplaires restant en magasin au 31 décembre 1941:

Sur papier ordinaire	1200
Sur papier japonais	160
Sur papier très fort	48

Il nous reste également un certain nombre de préfaces en langues française, allemande, anglaise, espagnole, hongroise, italienne, néerlandaise, polonaise, portugaise, tchèque et en trois langues (français, allemand, italien).

Nomenclature des câbles formant le réseau sous-marin du globe, 14 ^e édition, 1939 . .	151
Nomenclature des voies de radiocommunication entre points fixes (télégraphie), édition 1939	421
Ce document a été complété, en 1941, par 1 supplément (n° 4).	
Nomenclature des circuits téléphoniques internationaux, édition 1939	81
Liste des voies de communication télégraphiques internationales, 1936	123

Radiocommunications :

Par suite des restrictions apportées à l'échange des radiocommunications avec les navires en mer et avec les aéronefs, et même, dans certains cas, de la suspension complète du service, nous n'avons pas cru devoir maintenir la fréquence de réédition prévue dans le Règlement général des radiocommunications pour la nomenclature des stations côtières et de navire (tome I) et la nomenclature des stations aéronautiques et d'aéronef (tome II). C'est ainsi que la 14^e édition du tome I a paru 14 mois après la 13^e édition et le tome II, 12 mois après la 14^e édition. Au surplus, la 15^e édition du tome II ne paraîtra qu'en 1942.

Nomenclature des stations côtières et de navire (14 ^e édition, mai 1941)	588
---	-----

Ce document, publié en une édition mixte française-anglaise-allemande, compte 757 pages. Il en a été tiré 10 700 exemplaires ¹⁾.

Nomenclature des stations aéronautiques et d'aéronef (15 ^e édition, avril 1941)	157
--	-----

Ce document, publié en une édition mixte française-anglaise, compte 501 pages et le tirage a été de 4200 exemplaires.

¹⁾ Nous avons été obligés de procéder à une réimpression de 700 exemplaires de ce document. Le tirage total s'est donc élevé à 11 400 exemplaires.

Nomenclature des stations effectuant des services spéciaux (8^e édition, février 1940).

Texte français	1234
Texte anglais	1409

La 8^e édition de ce document a été complétée, en 1941, par 4 suppléments récapitulatifs (n^{os} 3 à 6). Le dernier supplément comptait 50 pages. Les modifications correspondant à ces 4 suppléments ont fait l'objet de 24 pages d'impression.

Nomenclature des stations fixes (Index à la liste des fréquences pour les stations fixes en service) (8^e édition, février 1941).

Ce document compte 249 pages. Il en a été tiré 3600 exemplaires	89
---	----

La 8^e édition de ce document a été complétée en 1941 par 9 suppléments dont 3 récapitulatifs. Le dernier supplément récapitulatif comptait 29 pages.

Nomenclature des stations de radiodiffusion (9^e édition, novembre 1940)¹⁾

294

La 9^e édition de ce document a été complétée en 1941 par 1 supplément (n^o 1) tiré à 2740 exemplaires. Les additions, modifications et suppressions relatives à ce supplément ont fait l'objet de 67 pages d'impression.

Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations fixes, terrestres et mobiles (10^e édition, septembre 1941)

636

Ce document a été tiré à 13 800 exemplaires du type unique A. Il compte 319 pages.

La 10^e édition de cette liste a été complétée, en 1941, par 2 suppléments récapitulatifs (n^{os} 1 et 2). Le dernier supplément comptait 18 pages. En outre, la 9^e édition de ce document (janvier 1940) a été complétée en 1941 par 4 suppléments récapitulatifs (n^{os} 8 à 11). Le supplément n^o 11 comptait 57 pages.

Liste des fréquences (11^e édition, février 1941).

Ce document compte 761 pages. Il en a été tiré 3200 exemplaires.

160

La 11^e édition de cette liste a été complétée, en 1941, par 9 suppléments dont 3 récapitulatifs. Le dernier supplément récapitulatif (n^o 9) comportait 157 pages.

Liste des abréviations à employer dans les radiocommunications et échelle employée pour indiquer la force ou la lisibilité des signaux (tirage spécial des appendices 11 et 12 au Règlement général des radiocommunications, revision du Caire)

174

Tableau de répartition et d'emploi des bandes de fréquences (tirage spécial de l'article 7 du Règlement général des radiocommunications, revision du Caire)

590

Statistiques.

Le Bureau de l'Union a publié, au cours de l'année 1941:

Statistique générale de la télégraphie afférente à l'année 1939	167
Statistique générale de la téléphonie afférente à l'année 1939	182
Statistique générale des radiocommunications afférente à l'année 1940	226

Nous disposons aussi d'un certain nombre d'exemplaires de celles de ces statistiques qui se rapportent aux années précédentes, à l'exception de celles des années 1877, 1878, 1880 à 1883, 1890, 1892, 1893 et 1920 (télégraphie), 1892 à 1894, 1905 et 1918 (téléphonie), et de l'année 1909 (radiocommunications), qui sont épuisées.

Le Journal.

Avec l'année 1941, le « Journal des télécommunications » a achevé sa 8^e année d'existence, et sa 73^e si l'on tient compte des soixante-cinq années pendant lesquelles il a porté le nom de « Journal télégraphique ».

Le prix d'abonnement à cet organe, qui se compose de douze fascicules, est resté le même qu'en 1940, soit 10 francs suisses pour l'étranger et 9 francs pour la Suisse.

¹⁾ Nous avons également été obligés de réimprimer 400 exemplaires de ce document. Le tirage total (1940 et 1941) a donc été de 3200 exemplaires.

Le volume de 1941 comporte 216 pages. Les conférences internationales, les réunions des comités ou commissions ayant été, pour la plupart, renvoyées à des jours meilleurs, le Journal n'a eu que de rares comptes rendus à publier. Il a encore été publié dans le numéro de janvier, l'article coutumier passant en revue, pour l'exercice écoulé, les faits et événements touchant au domaine des télécommunications et à la grande famille que constitue l'Union. Les circonstances ont entraîné une réduction du nombre des articles divers se rapportant à la technique des télécommunications ou ressortissant au domaine administratif, à la législation, etc., mais la rubrique des échos et nouvelles a continué, dans la mesure du possible, de renseigner le lecteur sur les manifestations les plus marquantes de la vie internationale des télécommunications.

Les tables chronologique et analytique des matières, qui accompagnent le numéro de décembre, donnent un aperçu détaillé sur l'ensemble des matières traitées dans le Journal.

Le « Journal des télécommunications » a été tiré à 2200 exemplaires dont 250 de réserve.

En ce qui concerne les années précédentes, les trois premiers volumes (années 1869 à 1877), le volume XXXVI (année 1912) et le 1^{er} volume du Journal des télécommunications, suite du Journal télégraphique (année 1934) sont épuisés; il existe par contre un certain nombre de chacun des autres volumes.

	Nombre d'exemplaires en magasin
Table alphabétique générale des matières contenues dans le « Journal télégraphique » de 1869 à 1910	331
Table alphabétique générale des matières contenues dans le « Journal télégraphique » de 1911 à 1930	424

Publications diverses.

L'Union télégraphique internationale (1865—1915). Mémoire commémoratif, édité à l'occasion du cinquantenaire de l'Union télégraphique internationale	118
Répertoire analytique pour faciliter la recherche des tarifs et autres renseignements utiles, encore en vigueur au 1 ^{er} avril 1911, contenus dans les différentes notifications	19
Nouveau vocabulaire officiel pour la rédaction des télégrammes en langage convenu, en 4 volumes et un appendice (1901)	(épuisé)
Dictionnaire télégraphique officiel de l'Administration chinoise pour les télégrammes différés originaires ou à destination de la Chine (publié par l'Administration chinoise)	582
Avant-projet de vocabulaire des télécommunications, en 8 langues (établi conformément aux décisions de la Conférence télégraphique et téléphonique et de la Conférence internationale des radiocommunications, Le Caire, 1938)	442
Cet avant-projet a été complété en 1941 par un supplément renfermant les termes espagnols qui n'avaient pu être insérés dans l'avant-projet.	

Comptabilité.

Une revision de la comptabilité a été faite le 8 août 1941 par le Contrôle fédéral des finances. Elle a montré que les écritures étaient correctement tenues.

Services télégraphique et téléphonique.

1. Fonds de prévoyance.

(Etabli par décision de la Conférence de Londres en 1879.)

Le fonds de prévoyance s'élevait, à la fin de 1940, à la somme de 746 144, 10 francs suisses

Augmentation en 1941:

	francs suisses	
Intérêts	27 394, 30	
Gains sur des cours	9 374, 80	
Versement du Bureau de l'Union	35 034, 60	
		71 803, 70

817 947, 80

Diminution en 1941:

Pensions de MM. Vallotton, 1 ^{er} secrétaire, Patocchi, secrétaire-adjoint, et la moitié de celle de M. Voegeli, concierge, fonctionnaires retraités	21 694, 80	
Pertes sur des cours	60. —	21 754, 80

Fortune du fonds de prévoyance au 31 décembre 1941 796 193. —

Ce fonds était placé comme il suit:

Taux	Genre de titre	Valeur nominale	Cours à fin décembre 1941	Valeur d'inventaire
		francs suisses	francs suisses	francs suisses
3 %	Emprunt fédéral, 1903	25 000. —	100. —	25 000. —
4½ %	Emprunt fédéral, 1930	52 000. —	100. —	52 000. —
4 %	Emprunt fédéral, 1930	70 000. —	100. —	70 000. —
3½ %	Emprunt fédéral, 1932/1933	65 000. —	100. —	65 000. —
4 %	Emprunt fédéral, 1936	37 000. —	100. —	37 000. —
3½ %	Emprunt fédéral, 1937	43 000. —	100. —	43 000. —
3½-4 %	Emprunt fédéral, 1940	10 000. —	100. —	10 000. —
3½ %	Emprunt fédéral, 1941	3 000. —	100. —	3 000. —
3¼ %	Emprunt fédéral, 1941	10 000. —	100. —	10 000. —
4½ %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1928	15 000. —	100. —	15 000. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1931	15 000. —	100. —	15 000. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1934	130 000. —	100. —	130 000. —
3½ %	Jura-Simplon, 1894	40 000. —	100. —	40 000. —
3 %	Canton de Berne, 1895	16 000. —	100. —	16 000. —
3 %	Canton de Fribourg, 1903	15 000. —	98, 50	14 775. —
4 %	Canton de Genève, 1937	32 000. —	100. —	32 000. —
4 %	Canton des Grisons, 1931	15 000. —	100. —	15 000. —
4 %	Canton du Tessin, 1940	10 000. —	100. —	10 000. —
3¾ %	Canton de Thurgovie, 1933	15 000. —	100. —	15 000. —
3½ %	Canton de Vaud, 1933	34 500. —	100. —	34 500. —
3¾ %	Canton du Valais, 1932	10 000. —	100. —	10 000. —
4 %	Ville de Thoune, 1932	10 000. —	100. —	10 000. —
3½ %	Lettres de gage des instituts hypothécaires, série 10, 1933	13 000. —	100. —	13 000. —
3¾ %	Lettres de gage des instituts hypothécaires, série 17, 1935	20 000. —	100. —	20 000. —
	Valeur des titres			705 275. —
	Avoir à la Caisse d'Etat fédérale (en compte courant, à 3 % actuellement)			90 918. —
	Fortune au 31 décembre 1941			796 193. —

Comme nous l'avons exposé dans notre rapport de gestion de l'année 1940, le déficit de ce fonds s'élevait à 106 000 fr. suisses en chiffre rond à fin 1940. Pour l'amortir partiellement, nous avons prélevé, comme il était prévu et pour la verser au fonds, une somme de 35 034,60 fr. suisses sur le crédit de 83 250 fr. suisses environ disponible. Le déficit s'élève encore, à fin 1941, à 56 000 fr. suisses en chiffre rond.

(Services télégraphique et téléphonique [suite].)

2. Comptes.

Le résultat général du compte de l'exercice 1941 est le suivant:

Le budget ouvrait au Bureau de l'Union	Service ordinaire francs suisses	Service extraordinaire francs suisses	Total francs suisses
des crédits se montant à	236 150. —	1 000. —	237 150. —
et évaluait les recettes à	27 100. —	300. —	27 400. —
Différence	209 050. — ¹⁾	700. —	209 750. —
Les dépenses se sont élevées à	270 070. —	131, 20	270 201, 20
et les recettes ont atteint	35 974, 60	450, 60	36 425, 20
Différence des dépenses	234 095, 40 ²⁾		
Différence en recettes		319, 40	
Solde à répartir à titre de parts contributives			233 776. — ³⁾

Cette somme de 233 776 francs suisses, divisée par 769, nombre des unités contributives d'après la classification des Etats contractants arrêtée au 31 décembre 1941, donne 304 francs suisses par unité, pour le service ordinaire.

¹⁾ Non compris le versement au fonds de prévoyance.

²⁾ Y compris le versement au fonds de prévoyance.

³⁾ Somme équivalant, au 31 décembre 1941, à 165 798 francs-or.

Tableau de répartition.

Classe	Nombre des administrations	Unités par classe	Total des unités	Montant de l'unité	Montant par classe	Total de la contribution
I	12	25	300	304 francs suisses	francs suisses 7 600. —	francs suisses 91 200. —
II	1	20	20		6 080. —	6 080. —
III	10	15	150		4 560. —	45 600. —
IV	12	10	120		3 040. —	36 480. —
V	13	5	65		1 520. —	19 760. —
VI	38	3	114		912. —	34 656. —
	86		769			233 776. —

Le total des sommes à recouvrer au 31 décembre 1941 s'élevait à 384 234, 56 francs suisses.

Bilan au 31 décembre 1941.

Actif.	francs suisses	Passif.	francs suisses
Caisse et chèques postaux	4, 40	Créditeurs	4, 40
Débiteurs à fin 1940 *)	117 938, 76	Caisse d'Etat fédérale	384 234, 56
Débiteurs de l'année 1941	32 519, 80		
Parts contributives 1941:			
Service ordinaire	233 776. — ³⁾		
» extraordinaire	— . —		
	384 238, 96		384 238, 96

*) Année 1936: comptes impayés par 1 exploitation privée.

» 1937: » » 3 administrations et 1 exploitation privée.

» 1938: » » 6 » 1 » »

» 1939: » » 18 » 5 exploitations privées.

» 1940: » » 41 » 10 » »

³⁾ Somme équivalant, au 31 décembre 1941, à 165 798 francs-or.

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1941.

	francs suisses		francs suisses
Recettes, service ordinaire	35 974, 60	Dépenses, service ordinaire	235 035, 40
Vente de documents des conférences	450, 60	Versement au fonds de prévoyance	35 034, 60
Parts contributives:		Frais spéciaux des conférences	131, 20
Service ordinaire	233 776. — ³⁾		
» extraordinaire	— . —		
	270 201, 20		270 201, 20

³⁾ Somme équivalant, au 31 décembre 1941, à 165 798 francs-or.

(Services télégraphique et téléphonique [suite].)

3. Compte de l'exercice 1941 et budget pour l'année 1942.

Service ordinaire.

Dépenses.

Budget de 1941			Compte de 1941			Budget pour 1942	
francs suisses	francs suisses		francs suisses	francs suisses		francs suisses	francs suisses
1 31 144.—		I. Personnel				136 325.—	
23 929,05		1. Traitements	134 480,40			24 635,60	
5 803.—		2. Assurances	24 354,50			4 593.—	
—		3. Aides de bureau	5 596,45			317,50 ¹⁾	
	160 876,05	4. Gratifications	—	164 431,35			165 871,10
	300.—	II. Frais de voyages		30,15			200.—
	8 650.—	III. Loyers		9 127,40			8 650.—
		IV. Matériel de bureau					
600.—		1. Livres, cartes, journaux, etc. .	281,30			600.—	
1 000.—	1 600.—	2. Mobilier	1 009,75	1 291,05		900.—	1 500.—
		V. Frais généraux de bureau					
1 200.—		1. Fournitures de bureau	900,23			1 200.—	
2 200.—		2. Eclairage, chauffage, etc. . .	1 553,40			2 200.—	
4 200.—		3. Affranchissements, expéditions	4 319,80			3 800.—	
1 800.—	9 400.—	4. Service	1 808,39	8 581,82		1 800.—	9 000.—
		VI. Imprimés					
9 600.—		1. Journal des télécommunications	7 734,70			7 500.—	
27 000.—		2. Nomenclature des bureaux . .	32 066,04			25 000.—	
2 000.—		3. Statistiques	1 376,65			2 700.—	
500.—		4. Tarifs	20,35			500.—	
1 600.—		5. Cartes	87,65			1 100.—	
9 600.—		6. Notifications et circulaires . .	4 129,15			5 000.—	
2 750.—		7. Imprimés divers	7,15			750.—	
500.—		8. Vocabulaire des télécommunications	499,10	45 920,79		700.—	43 250.—
	53 550.—	VII. Imprévu		5 238,49 ¹⁾			728,90
	773,95	VIII. Divers		35 448,95 ²⁾			3 000.—
	1 000.—	Total des dépenses		270 070.—			232 200.—
	236 150.—						

Recettes.

I. Vente d'imprimés							
2 300.—		1. Journal des télécommunications	2 240.—			2 300.—	
20 000.—		2. Nomenclature des bureaux . .	25 497,40			19 000.—	
150.—		3. Statistiques	105,80			100.—	
100.—		4. Tarifs	107,75			100.—	
250.—		5. Cartes	93,10			200.—	
4 000.—		6. Notifications et circulaires . .	2 665,40			3 200.—	
150.—		7. Imprimés divers	142,85			100.—	
50.—		8. Vocabulaire des télécommunications	291,35			50.—	
	27 000.—			31 143,65			25 050.— ⁵⁾
	100.—	II. Imprévu		4 830,95 ¹⁾			100.—
	—	III. Solde actif du service extraordinaire		319,40			—
	27 100.—			36 294.—			25 150.—
	209 050.—	IV. Parts contributives des Etats . .		233 776.— ³⁾			207 050.— ⁶⁾ 7)
	236 150.—	Total des recettes		270 070.—			232 200.—

Service extraordinaire.

Dépenses	1 000.—	IX. Frais spéciaux des conférences	131,20		1 000.—
Recettes		Vente de documents des conférences		450,60	300.—
	300.—	Solde actif	319,40	450,60	—
	—	Parts contributives des Etats		—	700.—
	700.—				

¹⁾ Dont 4725,60 fr. s. d'intérêts perçus en application des dispositions de l'art. 17, § 3 (5) de la Convention internationale des télécommunications de Madrid, 1932, et versés à la Caisse d'Etat fédérale. — ²⁾ Dont 35 034,60 fr. s. versés au fonds de prévoyance, soit 35 000 fr. s. pour amortir le déficit technique et 34,60 fr. s. pour arrondir au franc la part contributive. — ³⁾ Correspondant à 165 798 francs-or, au 31 décembre 1941. — ⁴⁾ Pour ancienneté de service. — ⁵⁾ La 6^e assemblée plénière des conférences télégraphique et radiotélégraphique de Madrid réunies a estimé utile d'ajouter aux dépenses d'imprimerie (composition typographique, impression, papier, brochage) et d'expédition un pourcentage de frais généraux, pourcentage égal pour les diverses catégories de documents, à déterminer chaque année par le Bureau de l'Union. Ce pourcentage était jusqu'ici de 15 %. Du fait des circonstances actuelles, nous avons été amenés à le porter à 20 %. — ⁶⁾ Correspondant à 146 844 francs-or, sur la base de 1,41 franc suisse équivalant à 1 franc-or. — ⁷⁾ Une partie de la marge de crédit disponible sera affectée à l'amortissement du déficit du fonds de prévoyance signalé à la page 20 du présent rapport de gestion.

Service des radiocommunications.

1. Fonds de prévoyance.

(Etabli par décision de la Conférence de Londres en 1912.)

francs suisses

Le fonds de prévoyance s'élevait, à fin 1940, à la somme de. 698 738, 70

Augmentation en 1941:

francs suisses

Intérêts	24 675, 85	
Gains sur des cours	13 091, 80	
Versement du Bureau de l'Union	56 537, 81	94 305, 46
		<u>793 044, 16</u>

Diminution en 1941:

Moitié de la pension de M. Voegeli, concierge, fonctionnaire retraité	1 534, 80	
Pertes sur des cours	180. —	1 714, 80

Fortune du fonds de prévoyance au 31 décembre 1941 791 329, 36

Ce fonds était placé comme il suit:

Taux	Genre de titre	Valeur nominale	Cours à fin décembre 1941	Valeur d'inventaire
		francs suisses	francs suisses	francs suisses
4½%	Emprunt fédéral, 1930	64 000. —	100. —	64 000. —
4 %	Emprunt fédéral, 1930	5 000. —	100. —	5 000. —
3½%	Emprunt fédéral, 1932/1933	35 000. —	100. —	35 000. —
4 %	Emprunt fédéral, 1936	21 000. —	100. —	21 000. —
3½%	Emprunt fédéral, 1937	6 000. —	100. —	6 000. —
3½-4%	Emprunt fédéral, 1940	30 000. —	100. —	30 000. —
3½%	Emprunt fédéral, 1941	23 000. —	100. —	23 000. —
3¼%	Emprunt fédéral, 1941	30 000. —	100. —	30 000. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1931	15 000. —	100. —	15 000. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1934	50 000. —	100. —	50 000. —
3½%	Jura-Simplon, 1894	40 000. —	100. —	40 000. —
3½%	Canton de Berne, 1937, janvier	11 000. —	100. —	11 000. —
3½%	Canton de Berne, 1937, septembre	9 000. —	100. —	9 000. —
3 %	Canton de Fribourg, 1938	20 000. —	97. —	19 400. —
4 %	Canton de Genève, 1933	25 000. —	100. —	25 000. —
4 %	Canton de Genève, 1937	14 000. —	100. —	14 000. —
3½%	Canton des Grisons, 1937	20 000. —	100. —	20 000. —
3¾%	Canton des Grisons, 1941	9 000. —	100. —	9 000. —
4 %	Canton de Neuchâtel, 1932	17 000. —	100. —	17 000. —
4 %	Canton du Tessin, 1940	30 000. —	100. —	30 000. —
3¾%	Canton de Thurgovie, 1933	35 000. —	100. —	35 000. —
3½%	Canton de Vaud, 1933	5 000. —	100. —	5 000. —
3 %	Canton de Vaud, 1938	20 000. —	100. —	20 000. —
3½%	Lettres de gage des instituts hypothécaires, série 10, 1933	43 000. —	100. —	43 000. —
4 %	Lettres de gage des banques cantonales, série 10, 1935	20 000. —	100. —	20 000. —
4 %	Lettres de gage des banques cantonales, série 11, 1936	7 000. —	100. —	7 000. —
3¼%	Lettres de gage des banques cantonales, séries 14 et 15, 1937	20 000. —	100. —	20 000. —
	Valeur des titres			623 400. —
	Avoir à la Caisse d'Etat fédérale (provisoirement en compte courant à 3 %)			167 929, 36
	Fortune au 31 décembre 1941			<u>791 329, 36</u>

Comme nous l'avons exposé dans notre rapport de gestion de l'année 1940, le déficit de ce fonds s'élevait à 322 000 fr. suisses en chiffre rond à fin 1940. Pour l'amortir partiellement, nous avons versé à ce fonds, comme il était prévu, le solde du crédit disponible, soit 56 537,81 fr. suisses. Le déficit s'élève encore, à fin 1941, à 242 000 fr. suisses en chiffre rond.

(Service des radiocommunications [suite].)

2. Comptes.

Le résultat général du compte de l'exercice 1941 est le suivant:

Le budget ouvrait au Bureau de l'Union	Service ordinaire francs suisses	Service extraordinaire francs suisses	Total francs suisses
des crédits se montant à	437 300. —	1 000. —	438 300. —
et évaluait les recettes à	173 000. —	500. —	173 500. —
Différence	264 300. — ¹⁾	500. —	264 800. —
Les dépenses se sont élevées à	494 584, 17	394, 95	494 979, 12
et les recettes ont atteint	212 338, 37	1 470, 75	213 809, 12
Différence des dépenses	282 245, 80 ²⁾		
Différence en recettes		1 075, 80	
Solde à répartir à titre de parts contri- butives			281 170. — ³⁾

¹⁾ Non compris le versement au fonds de prévoyance.

²⁾ Y compris le versement au fonds de prévoyance.

³⁾ Somme équivalant, au 31 décembre 1941, à 199 411 francs-or.

Cette somme de 281 170 francs suisses, divisée par 907, nombre des unités contributives d'après la classification des Etats contractants arrêtée au 31 décembre 1941, donne 310 francs suisses par unité, pour le service ordinaire.

Tableau de répartition.

Classe	Nombre des administrations	Unités par classe	Total des unités	Montant de l'unité	Montant par classe	Total de la contribution
I	13	25	325	310 francs suisses	francs suisses 7 750.—	francs suisses 100 750.—
II	1	20	20		6 200.—	6 200.—
III	17	15	255		4 650.—	79 050.—
IV	11	10	110		3 100.—	34 100.—
V	13	5	65		1 550.—	20 150.—
VI	44	3	132		930.—	40 920.—
	99		907			281 170.—

Le total des sommes à recouvrer au 31 décembre 1941 s'élevait à 658 323, 47 francs suisses.

Bilan au 31 décembre 1941.

Actif.	francs suisses	Passif.	francs suisses
Caisse et chèques postaux . .	2 967, 46	Créditeurs	2 967, 46
Débiteurs à fin 1940*) . .	201 713, 78	Caisse d'Etat fédérale . .	658 323, 47
Débiteurs de l'année 1941 .	175 439, 69		
Parts contributives 1941:			
Service ordinaire	281 170. — ³⁾		
» extraordinaire	— . —		
	661 290, 93		661 290, 93

*) Année 1934: comptes impayés par 1 administration.

» 1935: » » » 1 »		
» 1936: » » » 2 administrations et 1 exploitation privée		
» 1937: » » » 6 » » 1 » »		
» 1938: » » » 10 » » 1 » »		
» 1939: » » » 19 » » 4 exploitations privées.		
» 1940: » » » 51 » » 11 » »		

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1941.

	francs suisses		francs suisses
Recettes, service ordinaire .	212 338, 37	Dépenses, service ordinaire	438 046, 36
Vente de documents des conférences	1 470, 75	Versement au fonds de pré- voyance	56 537, 81
Parts contributives:		Frais spéciaux des confé- rences	394, 95
Service ordinaire	281 170. — ³⁾		
» extraordinaire	— . —		
	494 979, 12		494 979, 12

³⁾ Somme équivalant, au 31 décembre 1941, à 199 411 francs-or.

(Service des radiocommunications [suite].)

3. Compte de l'exercice 1941 et budget pour l'année 1942.

Service ordinaire.

Dépenses.

Budget de 1941		I. Personnel	Compte de 1941		Budget pour 1942	
francs suisses	francs suisses		francs suisses	francs suisses	francs suisses	francs suisses
187 319.—		1. Traitements	191 539,75		195 154.—	
28 970,45		2. Assurances	29 448,15		29 940,35	
12 776.—		3. Aides de bureau	12 690,15		7 614.—	
690.—		4. Gratifications	706,75 ¹⁾		317,50 ¹⁾	
	229 755,45			234 384,80		233 025,85
	300.—	II. Frais de voyages.		145,75		200.—
	8 650.—	III. Loyers		9 127,40		8 650.—
		IV. Matériel de bureau				
700.—		1. Livres, cartes, journaux, etc. .	415,75		500.—	
1 000.—		2. Mobilier	959,50		1 000.—	
	1 700.—			1 375,25		1 500.—
		V. Frais généraux de bureau				
1 200.—		1. Fournitures de bureau . . .	1 267,37		1 200.—	
2 200.—		2. Eclairage, chauffage, etc. . .	1 645.—		2 200.—	
4 200.—		3. Affranchissements, expéditions	4 569,95		3 800.—	
1 800.—		4. Service.	1 806,39		1 800.—	
	9 400.—			9 288,71		9 000.—
		VI. Imprimés				
9 600.—		1. Journal des télécommunications	9 791,35		7 500.—	
81 200.—		2. Nomenclatures des stations . .	76 854.—		90 400.—	
33 000.—		3. Liste des indicatifs d'appel . .	34 986,58		11 500.—	
400.—		4. Statistique	249.—		350.—	
50.—		5. Carte des stations.	21,20		1 400.—	
10 000.—		6. Notifications et circulaires . .	4 860,85		5 000.—	
49 000.—		7. Liste des fréquences	46 354,04		46 500.—	
2 000.—		8. Imprimés divers	4.—		500.—	
500.—		9. Vocabulaire des télécommunications	499,75		700.—	
	185 750.—			173 620,77		163 850.—
	744,55	VII. Imprévu		9 685,95 ²⁾		674,15
	1 000.—	VIII. Divers		56 955,54 ³⁾		1 000.—
	437 300.—	Total des dépenses		494 584,17		417 900.—

Recettes.

2 300.—		I. Vente d'imprimés				
90 000.—		1. Journal des télécommunications	2 263,05		2 300.—	
35 800.—		2. Nomenclatures des stations . .	100 764,72		107 900.—	
30.—		3. Liste des indicatifs d'appel . .	50 492,34		15 300.—	
50.—		4. Statistique	68,35		50.—	
2 800.—		5. Carte des stations	173,25		300.—	
41 800.—		6. Notifications et circulaires . .	2 062,20		2 000.—	
50.—		7. Liste des fréquences	47 011,11		47 000.—	
50.—		8. Imprimés divers	122,50		50.—	
		9. Vocabulaire des télécommunications	254,05		50.—	
	172 880.—			203 211,57		174 950.— ⁵⁾
	120.—	II. Imprévu		9 126,80 ²⁾		150.—
	—	III. Solde actif du service extraordinaire		1 075,80		—
	173 000.—			213 414,17		175 100.—
	264 300.—	IV. Parts contributives des Etats . .		281 170.— ⁴⁾		242 800.— ^{6) 7)}
	437 300.—	Total des recettes		494 584,17		417 900.—

Service extraordinaire.

Dépenses	1 000.—	IX. Frais spéciaux des conférences .	394,95		2 000.—
Recettes		Vente de documents des conférences		1 470,75	400.—
	500.—	Solde actif	1 075,80	1 470,75	—
	—	Parts contributives des Etats		—	1 600.—
	500.—				

¹⁾ Pour ancienneté de service. — ²⁾ Dont 9 008,10 fr. s. d'intérêts perçus en application des dispositions de l'art. 17, § 3 (5) de la Convention internationale des télécommunications, Madrid, 1932, et versés à la Caisse d'Etat fédérale. — ³⁾ Dont 56 537,81 fr. s. versés au fonds de prévoyance, conformément à la décision prise par la conférence internationale des radiocommunications du Caire, 1938, 2^e assemblée plénière, 1^{er} avril. — ⁴⁾ Correspondant à 199 411 francs-or, au 31 décembre 1941. — ⁵⁾ La 6^e assemblée plénière des conférences télégraphique et radiotélégraphique de Madrid réunies a estimé utile d'ajouter aux dépenses d'imprimerie (composition typographique, impression, papier, brochage) et d'expédition un pourcentage de frais généraux, pourcentage égal pour les diverses catégories de documents, à déterminer chaque année par le Bureau de l'Union. Ce pourcentage était jusqu'ici de 40 %. Du fait des circonstances actuelles, nous avons été amenés à le porter à 50 %. — ⁶⁾ Correspondant à 172 198 francs-or, sur la base de 1,41 franc suisse équivalant à 1 franc-or. — ⁷⁾ Le solde disponible du crédit alloué au service des radiocommunications sera versé au fonds de prévoyance, conformément à la décision mentionnée à la note ³⁾ ci-dessus.

BERNE, le 12 mars 1942.

LE DIRECTEUR:
F. v. ERNST.